



AVIS PUBLIC

APPEL D'OFFRES PARC INDUSTRIEL – PHASE II PROJET P20-1203-00

La Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel demande des soumissions, pour des travaux d'aqueduc, de fossés et de voirie pour la phase II du parc industriel, le tout tel que détaillé aux devis et aux plans préparés à cette fin.

Les documents complets d'appel d'offres, pourront être obtenus sur le site Internet du système électronique d'appel d'offres (SEAO), à compter de ce jour et ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires à cette fin.

Les soumissions scellées portant la mention : « **Soumission – parc industriel – phase II** » seront reçues et ouvertes au bureau du soussigné, situé au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville à Notre-Dame-du-Mont-Carmel jusqu'au **2 juin 2021 à 10 h**. Les soumissions seront ouvertes le même jour, au même endroit, aux alentours de **10 h 05**.

Toute soumission pour être valide, devra être accompagnée d'une garantie de soumission, soit sous forme de chèque visé ou de cautionnement valide pour toute la période où la soumission doit demeurer en vigueur (120 jours), d'un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission incluant les taxes tel que décrit dans l'avis aux soumissionnaires. Si la garantie de soumission est sous forme de cautionnement, ce cautionnement doit être émis par un assureur détenant un permis d'assureur ou une firme reconnue spécialisée dans l'émission de cautionnement

Les soumissionnaires s'engagent à effectuer les travaux selon les conditions et les besoins spécifiques de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. La Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais ou obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 6 mai 2021.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier